

Compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2002

Présents :

Roger Caracache, Agnès Henry, Isabelle Barthe, Pascal Roux, Christel Thevenin, Marc Gaude, Hervé Dondey, Emmanuel Jail, François Messines, Jérôme Barrand, Céline Caldara.

Pouvoirs :

de Michelle Daran à Roger Caracache
de Claire Jouffe à Isabelle Barthe
de Bruno Charles à Isabelle Barthe

Absent :

Jacques Santoni.

Secrétaire de séance :

Christel Thevenin

Rappel de l'ordre du jour :

- - Approbation des compte-rendu des conseils municipaux du 12 et du 28 mars 2002
- - Informations diverses
- - Tarifs de l'eau

Approbation des compte-rendu des conseils municipaux des 12 et 28 mars 2002

Les deux compte-rendu sont approuvés à l'unanimité.

Informations diverses

Roger Caracache signale qu'un apéritif inaugural des parcours d'orientation est prévu vendredi 5 juillet à 18h30 devant le Syndicat d'Initiative. Le samedi 6 juillet de 10h00 à 13h00 aura lieu sur ce site une course départementale, ouverte à tous, qui permettra de découvrir les différents parcours.

Hervé Dondey, en charge du dossier au sein de l'équipe municipale, tient à remercier l'ONF pour la réalisation des bornes des parcours, Thierry Dondey et Pierre Garcia de la Fédération Nationale de Course d'Orientation, ainsi que tous les propriétaires qui ont accepté le passage dans leurs terrains des parcours et signé les conventions avec la mairie.

Roger Caracache rappelle également que l'exposition estivale des orchidées de Jacques Jourdan aura lieu cette année dans la nouvelle salle d'exposition ouverte à l'arrière du bâtiment de la cure. Elle débutera le dimanche 7 juillet parallèlement à la fête artisanale organisée par le syndicat d'initiative.

-

Tarifs de l'eau

Christel Thevenin rappelle quelques données chiffrées sur la distribution de l'eau potable :

- - Il y actuellement 463 abonnés à l'eau sur la commune ;
- - La SAUR, fermier de la commune pour ce qui concerne la distribution d'eau potable, a facturé en 2001 sur le Sappey un volume global de 81 073 m³ d'eau, dont 2 283 m³ dans la première tranche (de 0 à 100 m³) et 78 790 m³ dans la seconde tranche (au-delà de 100 m³).

L'utilisateur règle l'intégralité de sa facture à la SAUR, qui reverse ensuite à la commune la part qui lui revient (composée de la somme des abonnements fixes+des parts proportionnelles à la consommation).

Le service de distribution de l'eau étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial, il dispose d'un budget propre, autrement dit c'est un budget annexe du budget principal (ou budget ville). Ce budget doit permettre de déterminer le coût du service et d'assurer son équilibre : aucun transfert entre le budget ville alimenté par la fiscalité n'est autorisé vers le budget de l'eau.

Or, depuis l'an passé, le budget-ville du Sappey verse une subvention d'équilibre au budget de fonctionnement de l'eau : une subvention de 162 000 F (24 696 euros) a ainsi été votée au compte administratif 2001.

Le budget primitif de l'eau voté en mars dernier prévoit une subvention d'équilibre de 15 996 euros pour 2002, moindre que celle de 2001, du fait d'un réajustement léger des tarifs communaux déjà votés en juin 2001.

Ce "rééquilibrage" nécessaire (mais illégal) signifie que le consommateur du Sappey ne paye pas l'eau à son juste prix et que sa consommation est "subventionnée" par l'ensemble des contribuables.

Il nous faut donc cette année réajuster les tarifs communaux de façon à équilibrer le budget de fonctionnement de l'eau.

Propositions :

+79% sur l'abonnement communal (part fixe) qui passerait de 30,90 euros/an à **55,3 euros/an**

+20% sur les consommations (parts proportionnelles) qui passeraient de:

0,16 euros/m³ à **0,19 euros/m³ pour la tranche de 0 à 100 m³**

0,30 euros/m³ à **0,36 euros/m³ au-delà de 100 m³**

Les gains attendus à consommations et nombre d'abonnés constants seraient donc de :

$463 \times 24,4 = 11\,297,20$ euros HT/an sur les abonnements

$2\,283 \times 0,03 = 68,49$ euros HT/an sur la 1^{ère} tranche de consommation (en dessous de 100 m³)

$78\,790 \times 0,06 = 4\,727,40$ euros HT/an sur la 2^{ème} tranche

Soit un gain total de 16 093 euros HT pour les recettes communales liées à la vente de l'eau potable, notre budget de fonctionnement se rééquilibrerait (en sachant que cette recette supplémentaire ne sera pas entièrement imputée au compte administratif 2002, car les factures d'eau reçues en septembre 2002 n'appelleront au paiement que de la moitié du nouveau tarif de la part fixe, et les parts proportionnelles seront encore calculées sur la base des tarifs de juin 2001).

Pour illustrer ce que va représenter cette hausse des tarifs pour l'utilisateur, on peut prendre l'exemple d'une famille consommant 120 m³/an (consommation moyenne des usagers du Sappey) :

En 2001, elle a payé une facture d'eau globale de 1 053 FTTC, soit environ 161 euros TTC.

Soit un prix au m³ de 1,34 euros TTC.

En 2002, sa facture globale d'eau devrait être voisine de 178 euros TTC.

Soit un prix au m³ de 1,48 euros TTC.

En 2003, et en supposant que la commune du Sappey ne réévalue pas ses tarifs en juin 2003 et que les tarifs de la SAUR suivent une progression identique à celle de ces dernières années, sa facture globale sera voisine de 198 euros TTC.

Soit un prix au m³ de 1,65 euros TTC.

Compte-tenu de la complexité du dossier relatif au prix de l'eau et de l'importance des travaux liés à l'assainissement prévus en 2003 (130 usagers devraient avoir été raccordés au réseau de traitement des eaux usées d'ici à la fin 2003), Roger Caracache propose qu'une commission d'usagers soit prochainement formée pour traiter dans la plus grande transparence de toutes les questions soulevées par le coût des services de distribution (y compris notre contrat d'affermage avec la SAUR) et de traitement de l'eau.

Tableau récapitulatif des propositions soumises au vote :

	Tarifs actuels en	Tarifs actuels en	Propositions de	Propositions de
--	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------

	francs (votés en juin 2001)	euros (votés en juin 2001)	nouveaux tarifs en francs	nouveaux tarifs en euros
Abonnement annuel communal (part fixe)	203	30,9	363	55,3
Conso 1^{ère} tranche	1,04	0,16	1,25	0,19
Conso 2^{ème} tranche	1,96	0,30	2,35	0,36

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.